



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 511

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur l'insuffisance des postes de documentalistes dans les établissements scolaires, collèges et lycées, bien que les besoins soient avérés. Il lui demande les mesures qu'elle entend adopter pour accroître les créations de postes de documentalistes.

Texte de la réponse

L'importance des centres de documentation et d'information et du rôle spécifique joué par les enseignants documentalistes qui en ont la responsabilité est reconnue par les acteurs du système éducatif. Les centres de documentation et d'information sont des centres de ressources multiples, des lieux d'apprentissage, de culture, de lecture, de rencontre, d'ouverture et d'intégration. Ils permettent, en particulier aux jeunes des collèges, d'apprendre correctement les méthodes de recherche et les techniques de documentation personnelle et s'avèrent, à ce titre, être un élément essentiel de la réussite scolaire. Les mesures de redéploiement au profit de la documentation que rend possible l'engagement pris par le Gouvernement de recruter à la prochaine rentrée tous les maîtres auxiliaires employés au cours des deux précédentes années scolaires, permettront d'assurer les besoins en matière de documentalistes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 511

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2244

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3203